

Majorité absolue et Majorité relative – Quelques explications...

Ces informations doivent être données aux élèves. De plus, elles font partie de leur programme d'éducation civique. Ce rappel ne peut leur faire que du bien!

Majorité absolue:

Pour être élu au premier tour, il faut obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés. Soit:

En théorie	Par l'exemple, en classe de 6F
Nombre d'élèves inscrits (c'est-à-dire, tous les élèves de la classe)	27
- le nombre d'élèves absents	1
- le nombre d'abstentions (en fait, nous obligeons tous les élèves à voter)	0
- le nombre de bulletins nuls (raturés, par exemple)	2
- le nombre de bulletins blancs	2
= le nombre de suffrages exprimés	$27 - 1 - 2 - 2 = 22$
MAJORITE ABSOLUE = (Le nombre de suffrages exprimés / 2) + 1	$(22 / 2) + 1 = 12$

En 6^F, ce binôme obtient 12 voix, il est élu au premier tour.

Si aucun binôme n'atteint la majorité absolue au premier tour, les deux premiers binômes garçons et les deux premiers binômes filles qui ont le plus de voix sont éligibles au deuxième tour.

Majorité relative:

Au deuxième tour, la majorité relative suffit. Il s'agit alors du binôme qui a le plus de voix. Attention, une distinction est effectuée entre les binômes garçons et binômes filles. De plus, seuls les binômes déclarés éligibles au deuxième tour peuvent être élus.